

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Commune de Saint-Adrien



0 50 100 m



Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

- AS1 - Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à l'alimentation des collectivités humaines :
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné

EL9 - Passage piéton sur le littoral

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

- AC1 - Monuments Historiques
 - Site
 - Périmètre de protection éloigné
- AC2 - Monuments naturels et sites
 - Site classé
 - Site inscrit
- AC4 - Patrimoine architectural et urbain

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- EL8 - Centres de surveillance de la navigation, aux amers, aux feux et aux phares

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Énergie

- I3 - Protection des canalisations de transport de gaz
- I4 - Protection des lignes électriques

Communications

- EL 11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des voies express et des déviations d'agglomération
- T1 - Voies ferrées
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
(non cartographié sur le plan, implique tout le territoire en dehors de la servitude T5)

